

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, les règlements suivants :

N° 1274-2021    Règlement modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et services afin d'indexer les tarifs du service des travaux publics

N° 1275-2021    Règlement modifiant le Règlement 53-2003 sur la vidange des installations septiques

N° 1276-2021    Règlement de tarification des programmes, services et biens de loisir, de culture et de vie communautaire 2022-2023

N° 1277-2021    Règlement concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski

2. Ces règlements entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE 22<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2021**

Le greffier  
Julien Rochefort-Girard, avocat